



DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE TERRITOIRE ! REJOIGNEZ LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

2026 -2028



Appel à candidature - Mode opératoire



**Mobiliser les énergies et croiser les regards de citoyens,
de forces vives du territoire pour contribuer à la co-construction
des politiques publiques de Pays de Montbéliard Agglomération.**



QUELLE MISSION ?

Le Codev de Pays de Montbéliard Agglomération est une instance de démocratie participative où l'intérêt général prime sur les individualités, où la réflexion collective prévaut sur les idéologies, où l'écoute de l'autre, des autres, est la clef de voûte d'un fonctionnement apaisé.

Le Codev apporte une expertise d'usage aux élus de l'Agglomération sur toutes les questions touchant au développement et à la vie du territoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2000, un premier Conseil de Développement est créé par l'Agglomération du Pays de Montbéliard, en écho à la loi Voynet de 1999, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Instance obligatoire pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

KUI ?

Le Conseil de Développement représente l'organisation de la société civile dans toute sa diversité. Il rassemble des citoyens volontaires, des institutions, des organismes et des associations...

Quels engagements ?

A quoi s'engage le conseiller ?

- ✓ Ne pas avoir de mandat politique
- ✓ Avoir l'esprit d'équipe et conscience de son devoir de discrétion
- ✓ Participer activement aux travaux durant le mandat de 3 ans
- ✓ Respecter le fonctionnement, l'organisation et le règlement intérieur du Conseil de Développement

A quoi s'engage l'organisme qui propose un candidat ?

- ✓ Respecter le fonctionnement, l'organisation et le règlement intérieur du Conseil de Développement
- ✓ S'assurer de la motivation de son représentant (assiduité, ...)
- ✓ Être attentif au principe de parité homme/femme

QUE FAIT UN CONSEILLER ?

- ✓ Il représente un organisme, une profession, un " territoire ", la société civile et fait valoir ses « expertises » multiples en tant que citoyen. Il doit également faire preuve de curiosité par rapport à des thématiques hors du champ de sa compétence.
- ✓ Il est un relais des travaux du Conseil de Développement vers son réseau relationnel ou la structure qu'il représente.
- ✓ Il contribue à la parole citoyenne auprès des élus de l'agglomération pour co-construire les politiques publiques.

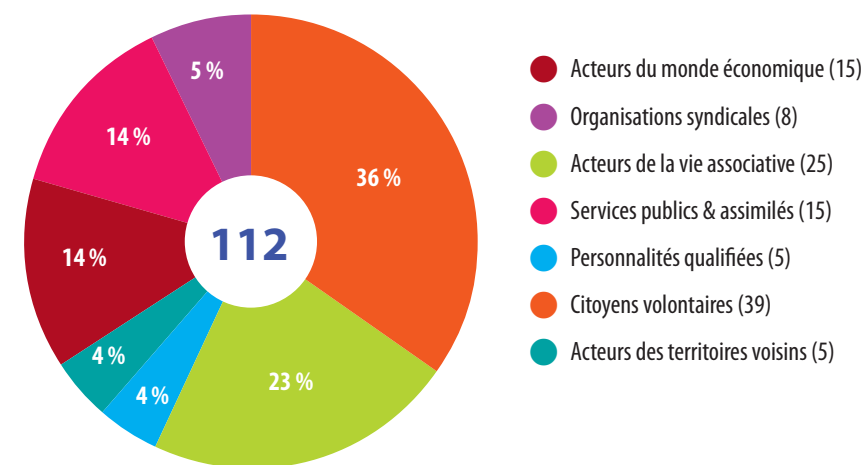
QUELLE ORGANISATION ?

Un mandat de 3 ans : 2026-2028

- ▶ **112 membres**
- ▶ **7 collèges**
- ▶ **1 Président nommé parmi ses pairs par le Président de PMA**
- ▶ **1 Bureau (13 membres)**
- ▶ **4 commissions permanentes**
 - 1. Économie de la Connaissance & Créativité (développement économique, promotion de l'Innovation/Enseignement supérieur/Recherche/Formation,...)
 - 2. Transports & Mobilités
 - 3. Environnement & Cadre de vie
 - 4. Culture, Sport & Attractivité
- ▶ **1 Commission des suites (évaluer le devenir des propositions)**
- ▶ **Des groupes de travail ad hoc**
- ▶ **1 Secrétariat Général**

Une composition à l'image de la société

112 membres répartis en 7 collèges



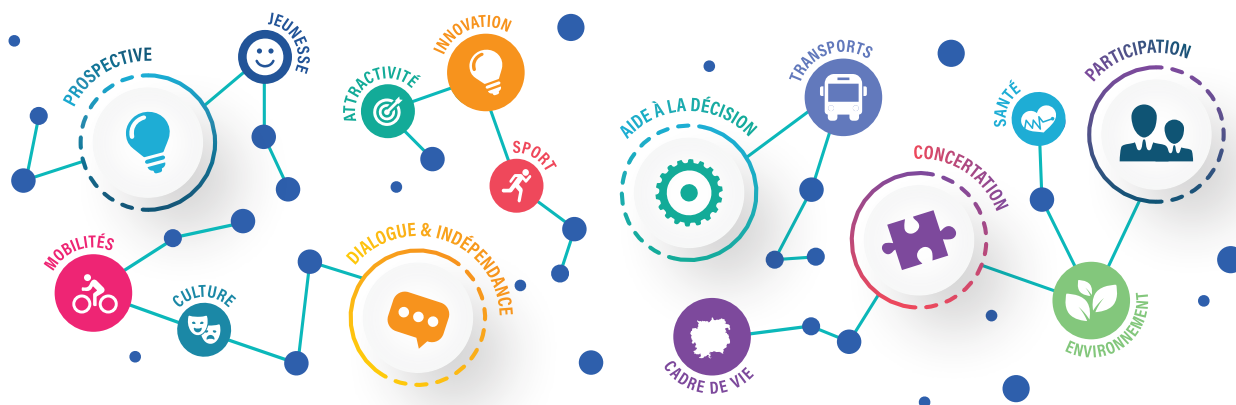
COMMENT CANDIDATER ?

En renvoyant le formulaire complété impérativement avant le 31 octobre 2025

En ligne sur : www.codev.agglo-montbeliard.fr (formulaire à remplir)

Par mail : codev@agglo-montbeliard.fr

Par courrier ou dépôt à : Pays de Montbéliard Agglomération
Candidature Conseil de Développement
8 avenue des Alliés
BP 98407
25208 MONTBÉLIARD CEDEX



Conseil de Développement | 8, avenue des Alliés - BP 98407 - 25208 Montbéliard cédex

Jilali EL RHAZ

Directeur

03 81 31 89 65

jilali.elrhaz@agglo-montbeliard.fr

Olivier MASSACRIER

Assistant

03 81 31 84 71

olivier.massacrier@agglo-montbeliard.fr

codev@agglo-montbeliard.fr

<http://codev.agglo-montbeliard.fr>

